

COMMUNE

DE

**DUTTLENHEIM**

67120

**ARRÊTÉ DU MAIRE n°09/2011****ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION****Le Maire de la Commune de Duttlenheim**

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes notamment l'article 25,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-2 et L 2213-3,

**VU** le Code de la Route, notamment l'article R 225,

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel du SDEA chargé d'exécuter des travaux **de remplacement et les scellement de tampon et grille d'assainissement situé devant le n°24 rue du Gal Leclerc et le n°30 rue du Gal de Gaulle**, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

**ARRETE**

**Art. 1 :** Pendant la durée des travaux et sur une période maximum allant du **28 mars 2011 au 15 avril 2011**, la circulation au droit du chantier sera modifiée et réglée par alternat au moyen de feux tricolores.

**Art. 2 :** La vitesse de tous les véhicules au droit du chantier sera limitée à 30 km/h. Tout dépassement sera interdit sur une section de 100 mètres de part et d'autre du chantier.

**Art. 3** Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant au droit du chantier et sur une section de 25 m de part et d'autre du chantier.

**Art. 4** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le SDEA, 1 rue de Rome à SCHILTIGHEIM.

**Art. 5 -** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 4.

**Art. 6 -** MM. le Maire de Duttlenheim,  
le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à ;

MM. le responsable des travaux du SDEA  
le Chef de l'Unité Territoriale de MOLSHEIM  
le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du BAS-RHIN  
le Chef de Section des Sapeurs Pompiers de DUTTLENHEIM  
le Responsable du Service transports scolaires du Conseil Général

Affiché-Notifié le

**18 MARS 2011**

Fait à Duttlenheim, le 17 mars 2011

Le Maire

*Weber*